



Ambassade de Turquie
Monsieur Hakki Akil
16, Avenue de Lamballe
75016 Paris

Lettre ouverte à Monsieur l'Ambassadeur,

Les syndicats français de journalistes (SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes), membres de la FIJ et de la FEJ, ont appris avec consternation la récente arrestation à Istanbul de deux confrères turcs du quotidien *Cumhuriyet*, Can Dündar et Erdem Gül, suite à une plainte au pénal du président Recep Tayyip Erdogan.

Ils sont accusés « d'avoir obtenu une information secrète touchant à la sécurité de l'Etat », « d'espionnage politique et militaire », de « publication d'une information confidentielle » et de « propagande pour une organisation terroriste ».

Cette plainte fait suite à un article et des photos publiés le 29 mai dans leur quotidien sous le titre : « Voici les armes dont Erdogan nie l'existence ». Le papier et les documents photos montrent des gradés de la gendarmerie et de la police, en janvier 2014, ouvrant l'arrière de camions contenant, selon le journal, des armes et munitions destinées aux groupes rebelles en Syrie et fournies par les services secrets turcs (MIT).

Suite à ces révélations, le chef de l'Etat en personne a, à la télévision, lancé des menaces contre le quotidien déclarant que « l'auteur de ces informations le payera cher ». Le président en motivant sa plainte a demandé que chacun des journalistes impliqués soit condamné à deux fois deux peines de prison à vie assorties de 42 ans de détention pour « avoir porté atteinte aux intérêts de l'Etat par la publication de fausses images ».

Le syndicat turc des journalistes (TGS) et l'Association des journalistes de Turquie (TGC) avec le soutien de la Fédération internationale des journalistes (FIJ 600.000 membres) et sa branche européenne (FEJ) ont condamné immédiatement l'arrestation de nos deux confères.

Nous avons exigé la libération immédiate de Can Dündar et de Erdem Gül ainsi que l'abandon de toutes charges pesant contre eux.

Nous faisons notre la déclaration du TGS et du TGC selon laquelle : « La publication de ces articles relevait du devoir des journalistes d'informer l'opinion publique. L'accès à l'information du public doit être garantie et respectée. Les journalistes ne sont pas supposés défendre et protéger les intérêts de l'Etat, ce sont les autorités de l'Etat qui en ont la charge ».

Avec eux nous affirmons haut et fort que l'arrestation des deux journalistes turcs constitue « une violation de la Constitution turque, de la loi N° 5187, du code pénal, de la jurisprudence de la Cour constitutionnelle turque et de la Convention européenne des droits de l'Homme ».

Au moment où débute à Paris la COP 21 en présence des chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier, nous vous demandons instamment de transmettre au président Erdogan notre demande urgente de faire libérer immédiatement nos deux confrères. Mais aussi la vingtaine de journalistes qui sont détenus en Turquie. Ces détentions sont autant d'atteintes à la liberté de la presse, une liberté nécessaire dans tout État démocratique.

Nous informerons de notre démarche le gouvernement français.

Nous demandons enfin que l'Union européenne ne procède pas au versement de l'aide financière à votre gouvernement relative à la question des migrants qui se trouvent dans votre pays –non pas à l'encontre de ces migrants– mais pour peser sur la question de la liberté de la presse en Turquie.

Recevez, Monsieur l'Ambassadeur, nos sincères salutations.

SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes

Paris, le 30 novembre 2015